

## DÉLIBÉRATION

# Délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour 2017

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des dispositions du 2° de l'article L. 134-3 et du II de l'article L. 321-6 du Code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport (GRT) d'électricité doit transmettre pour approbation son programme annuel d'investissement à la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

RTE a transmis, le 16 novembre 2016, son programme annuel d'investissements pour l'année 2017, et été auditionné par la CRE le 23 novembre 2016.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2017.

### 1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE RTE POUR 2017

Le programme d'investissements 2017 de RTE prévoit un budget de 1525,1 M€<sub>2017</sub> pour l'année 2017. Ces dépenses sont décomposées en sept grandes catégories : le développement et le renouvellement du réseau de grand transport et d'interconnexion<sup>1</sup>, le développement et le renouvellement des réseaux régionaux<sup>2</sup>, la reprise des réseaux de transport<sup>3</sup>, les dépenses de système d'information et de logistique.

Le budget pour 2017 est stable par rapport à la prévision qui en avait été faite à titre indicatif dans le cadre du programme d'investissements 2016 (1524 M€<sub>2016</sub>), et en légère baisse par rapport au budget approuvé par la CRE dans sa délibération du 3 décembre 2015<sup>4</sup> pour l'année 2016 (1549 M€<sub>2016</sub>). La ventilation par catégorie a cependant évolué. On constate ainsi une baisse des dépenses de développement des réseaux régionaux, au profit de dépenses de renouvellement, et de développement du grand transport et des interconnexions.

Par ailleurs, le budget du programme d'investissements 2017 correspond au montant total de dépenses défini pour 2017 par la délibération TURPE 5 HTB<sup>5</sup> (1525 M€<sub>2017</sub>).

<sup>1</sup> Le réseau de grand transport et d'interconnexion achemine, en 400 kV ou 225 kV de grandes quantités d'énergie sur de longues distances avec un faible niveau de perte.

<sup>2</sup> Les réseaux régionaux de répartition acheminent l'énergie au niveau des régions et alimentent les réseaux de distribution publique ainsi que les gros clients industriels en 225 kV, 90 kV et 63 kV.

<sup>3</sup> Il s'agit de transferts d'actifs entre Enedis et RTE qui concernent les postes qui changent de propriétaire au titre des Règles Communes Postes Sources suite à des évolutions de structure de ces postes.

<sup>4</sup> <http://www.cre.fr/documents/deliberations/approbation/programme-d-investissements-rte-2016>

<sup>5</sup> <http://www.cre.fr/documents/deliberations/decision/turpe-htb3>

La ventilation par catégorie du programme d'investissements pour l'année 2017 et du budget autorisé pour l'année 2016 est décrite dans le tableau suivant :

Catégories	Programme 2016 (M€ <sub>2016</sub> )	Demande 2017 (M€ <sub>2017</sub> )
Grand Transport et Interconnexion - Développement	267	249,4
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	47	59,1
Réseaux régionaux – Développement	600	562,8
Réseaux régionaux – Renouvellement	385	403,3
Reprises de réseaux de transport	1	1,1
Système d'information	135	152,4
Immobilier Logistique	114	97,0
<b>Total</b>	<b>1549</b>	<b>1525,1</b>

Tableau 1 : ventilation par catégorie du budget approuvé pour 2016 et de la demande de RTE pour 2017

Les parties suivantes détaillent, catégorie par catégorie, le contenu du programme d'investissements 2017 et les évolutions constatées par rapport au programme d'investissements 2016.

### 1.1 Développement du réseau de grand transport

Les dépenses d'investissements relatives au développement du réseau de grand transport et des interconnexions s'établissent à 249,4 M€<sub>2017</sub>. Les deux tiers de ces dépenses concernent des projets d'interconnexion, et plus particulièrement le projet de création d'une liaison en courant continu entre la France et l'Italie (projet Savoie Piémont), dont les dépenses prévisionnelles pour l'année 2017 s'élèvent à 154,8 M€ (contre 89,4 M€ en 2016).

Les deux principaux projets nationaux sont le passage à 400 kV de la ligne Cergy-Persan, actuellement à 225 kV, et le renforcement de la ligne 400 kV entre le sud de Lille (Avelin) et le nord-ouest d'Arras (Gravelle).

La baisse des dépenses de cette catégorie par rapport au budget 2016 s'explique par une diminution des investissements sur le réseau national, liée à la fin des investissements sur le projet Lonny-Seuil-Vesle (dont les dépenses s'élèvent à 4 M€ en 2017 contre 42,5 M€ en 2016) et sur le projet d'optimisation et de fiabilisation du réseau 400 kV Nord Coulange (10,3 M€ en 2017 contre 27 M€ en 2016), seulement partiellement compensée par la montée en puissance des dépenses liées au projet Savoie Piémont.

En 2017, RTE engagera ou poursuivra des études de faisabilité des projets d'interconnexion sur plusieurs frontières : France Espagne (projet « Golfe de Gascogne ») ; France Irlande (projet « Celtic ») ; France Angleterre (projet « FAB ») ; France Belgique ; France Allemagne et France Suisse. Les coûts budgétés pour 2017 relatifs à ces études sont de 7,4 M€. Ces études permettront d'estimer de façon plus fine le coût des projets d'interconnexions et contribueront ainsi à déterminer la pertinence de ces projets. A ce titre, la CRE rappelle que l'approbation du budget des études techniques nécessaires à l'analyse de la faisabilité de ces projets ne préjuge pas *in fine* de leur réalisation.

Dans son programme d'investissements 2017, RTE prévoit des dépenses de 8,9 M€ pour le projet d'interconnexion entre la France et l'Angleterre IFA 2, sur un budget total de 370 M€ pour RTE (qui en supporte la moitié des coûts). Les dépenses de 8,9 M€ en 2017 couvrent principalement de la main d'œuvre d'études, des travaux préparatoires au poste de Tourbes, une démarche d'archéologie préventive en mer, et des coûts de gestion de projet.

La CRE approuve les dépenses relatives au projet IFA2 pour l'année 2017. Toutefois, la CRE mènera une consultation publique en décembre 2016 sur ce projet, pour définir notamment les paramètres de régulation incitative qui s'y appliqueront. L'approbation du projet IFA 2 fera donc l'objet d'une décision spécifique en janvier 2017.

## 1.2 Développement des réseaux régionaux

Les dépenses de développement des réseaux régionaux représentent 562,8 M€<sub>2017</sub>, soit une baisse de près de 40 M€ par rapport au programme d'investissements pour l'année 2016. Elles constituent 37% des dépenses prévues par RTE en 2017. Il s'agit en majorité d'investissements sur les réseaux amont (82%), et dans une moindre mesure de raccordements distributeurs (13%), de raccordements de producteurs (2%) et de gros consommateurs (3%).

Ces dépenses relèvent en grande majorité de l'accueil du nouveau mix énergétique (309 M€) et de l'adaptation du réseau pour garantir l'alimentation et faciliter les secours entre territoires (239,8 M€). Comme en 2016, les principaux projets sont la sécurisation de l'alimentation de la vallée de la Durance (projet « Haute Durance »), la reconstruction de l'axe Pratclaux – Sanssac – Trévas – Rivière (projet « 2 Loires ») et le projet « Filet de sécurité Bretagne ». Le reste des dépenses de cette catégorie se répartit sur 276 projets sur les réseaux amont (dont une soixantaine ont un budget supérieur à 1 M€) ainsi que sur les raccordements. Les deux tiers des investissements se concentrent sur des ouvrages existants (reconstructions, remplacements de conducteurs, etc). Le tiers restant concerne des créations d'ouvrages.

L'année 2017 sera marquée par l'achèvement du projet « Filet de sécurité Bretagne ». Ce projet, dont le coût total aura été de l'ordre de 100 M€, permettra de sécuriser davantage l'approvisionnement de la région Bretagne qui, en 2015, n'a produit que 15% de l'électricité qu'elle consomme. Cette sécurisation s'est traduite par l'installation d'un transformateur-déphaseur au poste de Brennilis (permettant de mieux réguler les flux) et par le renforcement du poste 400/225 kV de Plaine-Haute (dans la région de Saint Brieux). Elle devrait être complétée en 2017 par la création d'un nouvel axe 225 kV reliant le poste de Calan (près de Lorient) à celui de Plaine-Haute, et l'installation d'un transformateur-déphaseur au poste de Mûr-de-Bretagne. RTE indique qu'à moyen terme, la sécurisation de l'alimentation de la région devrait également être améliorée par la construction et le raccordement au réseau de la centrale CCG de Landivisiau.

## 1.3 Renouvellement du réseau de grand transport et des réseaux régionaux

Les dépenses de renouvellement du réseau de grand transport et d'interconnexion s'élèvent à 59,1 M€<sub>2017</sub>, en hausse de 13 M€ par rapport aux dépenses autorisées pour l'année 2016. Ces dépenses concernent essentiellement le réseau de grand transport (90% des dépenses), en particulier les travaux de réhabilitation de la ligne 400 kV Argia Cantegrit, ainsi que le renforcement de la protection des sites et le renouvellement du contrôle commande de postes 400 kV (Rougementier, Mions, Avoine, Tourbe, Gatinais).

Les dépenses de renouvellement des réseaux régionaux s'élèvent à 403,3 M€<sub>2017</sub>. Elles concernent le renouvellement de lignes (63% des dépenses), et celui des postes (37%). La hausse constatée des dépenses de la catégorie « réseaux régionaux – renouvellement » par rapport aux dépenses de l'année 2016 est notamment due à la numérisation des postes (mise en place du contrôle commande numérique). Les dépenses liées au renouvellement des lignes sont quant à elles en baisse.

## 1.4 Dépenses de système d'information

Les dépenses de la catégorie « système d'information » s'élèvent à 152,4 M€<sub>2017</sub>. Ces dépenses se ventilent sur 21 projets de coût total supérieur à 10 M€ (réparti sur plusieurs années), et sur 163 projets de taille plus modeste.

Ces dépenses sont en hausse par rapport au budget 2016. Elles avaient déjà fortement augmenté entre 2015 (118 M€ dans le programme d'investissements 2015, 105,3 M€ réalisé *in fine*) et 2016 (135 M€ dans le programme d'investissements 2016). RTE justifie cette hausse par l'évolution des mécanismes de marché, la rénovation des systèmes de conduite (supervision temps réel, localisation automatique de défauts), la fédération des besoins en télécommunication de RTE sur un réseau IP (INUIT) et par les effets de la loi de programmation militaire. RTE souligne en particulier que les solutions numériques permettent d'optimiser de plus en plus finement l'exploitation du réseau de transport, et ainsi d'éviter des renforcements ou des créations d'ouvrages.

Dans le cadre des travaux tarifaires, la CRE a commandé un audit des systèmes d'information de RTE, dont les conclusions sont disponibles sur le site internet de la CRE<sup>6</sup>. Cet audit, tout en reconnaissant la qualité du processus de gouvernance des dépenses SI mis en place par RTE, a proposé certains ajustements des trajectoires financières communiquées par RTE pour la période du TURPE 5 HTB.

La prévision de dépenses affichée par RTE pour la catégorie « système d'information » ne tient pas compte des ajustements retenus par la CRE (baisse de 6,2% en moyenne) dans la trajectoire d'investissements retenue dans le tarif TURPE 5 HTB. RTE l'indique d'ailleurs en introduction du programme d'investissements : « Les investissements SI présentés dans ce programme sont ceux figurant dans la mise à jour de juillet 2016 du dossier tarifaire. Le pilotage des investissements de RTE tiendra compte de l'enveloppe allouée par le TURPE 5 qui, selon les termes de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 19 octobre 2016 portant

<sup>6</sup> <http://www.cre.fr/documents/consultations-publiques/prochains-tarifs-d-utilisation-des-reseaux-publics-d-electricite-dans-le-domaine-de-tension-htb-dits-turpe-5-htb/consulter-l-audit-du-systeme-d-information-de-rte>

*projet de décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine tension HTB, retient un ajustement à la baisse de 6,2% de la trajectoire SI par rapport à la trajectoire exposée par RTE ».*

L'approbation par la CRE du programme d'investissements 2017 ne vient pas modifier la trajectoire de charges de capital normatives (CCN) « hors réseaux » retenue dans la décision tarifaire TURPE 5 HTB.

### **1.5 Dépenses d'immobilier et de logistique**

Les dépenses d'immobilier et de logistique s'établissent à 97 M€<sub>2017</sub>. Elles se composent essentiellement de dépenses immobilières (70%), et dans une moindre mesure d'investissements en actifs mobiles (30%).

La baisse des dépenses de la catégorie « immobilier logistique » est due principalement au domaine immobilier et à l'anticipation de retards pour certains projets. Par ailleurs, l'année 2017 marque la fin de plusieurs grands projets immobiliers, dont le regroupement d'entités à Nantes, ainsi que le démarrage du projet « Nanterre 2018 » qui prévoit le déménagement du siège régional Normandie-Paris. Les dépenses relatives aux actifs mobiles sont quant à elles stables.

Tout comme les dépenses relatives au système d'information, les dépenses d'immobilier et de logistique, font l'objet d'un traitement tarifaire spécifique. L'approbation par la CRE du programme d'investissements 2017 ne vient pas modifier la trajectoire de CCN « hors réseaux » retenue dans la décision tarifaire TURPE 5 HTB.

## **2. SUIVI DES CRITERES DE PERFORMANCE**

Dans le cadre de la présentation de son programme d'investissements, RTE se fixe chaque année des objectifs précis et quantifiés de qualité de service reflétant le bon fonctionnement du réseau. Ces engagements recouvrent les domaines de la sûreté du système électrique, de la sécurité d'alimentation et de la qualité de l'alimentation.

Le respect de ces engagements est évalué à l'aide de plusieurs indicateurs suivis par RTE. Dans sa délibération portant approbation du programme d'investissements 2016 de RTE, la CRE avait identifié plusieurs limites associées à ces indicateurs, notamment en ce qui concerne le suivi de la qualité d'alimentation et de la sûreté du système électrique.

Dans son bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2016, RTE a formulé des propositions d'évolution de ces indicateurs, qu'il a ensuite mises en œuvre dans le cadre de la rédaction du programme d'investissements 2017.

#### *Suivi de la qualité d'alimentation*

Dans le programme d'investissements 2016, le suivi de la qualité d'alimentation reposait en partie sur le suivi de seuils moyens annuels d'engagement sur le nombre de coupures par catégories d'utilisateurs. Ces indicateurs n'avaient pas été mis en cohérence avec le mécanisme de régulation incitative sur la qualité d'alimentation mis en place dans le cadre du TURPE.

La solution proposée par RTE est de se focaliser sur des indicateurs techniques, à savoir :

- La fréquence des coupures brèves et longues ;
- Le temps de coupure équivalent ;
- La distribution des coupures par site selon leur nombre annuel ;
- Le suivi du traitement des « points noirs »<sup>7</sup>.

La CRE accueille favorablement la proposition de RTE de privilégier des indicateurs techniques de suivi de la performance à des indicateurs contractuels, dont les termes évoluent dans le temps.

#### *Suivi de la sûreté du système électrique*

Les performances en matière de sûreté du système électrique sont mesurées au travers du suivi des « Événements Significatifs Système » (ESS). En 2014, RTE a modifié la définition de certains ESS, en introduisant 13 critères supplémentaires. Dès lors, la question de la lisibilité de cet indicateur se pose.

Dans son bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2016, ainsi que dans son programme d'investissements 2017, RTE indique qu'il « exposera à la CRE les éventuelles actions d'amélioration décidées suite aux analyses réalisées, notamment celles portant sur des événements récurrents. »

La CRE encourage RTE à poursuivre ces analyses, et lui demande de lui présenter les premiers résultats obtenus dans le cadre du bilan d'exécution intermédiaire que RTE lui transmettra début juillet 2017.

<sup>7</sup> Les points noirs correspondent aux sites ayant connu un nombre élevé de coupures (plus de cinq) de façon récurrente au cours des trois dernières années.

### 3. DECISION DE LA CRE

La CRE approuve le programme pour l'année 2017 qui lui a été soumis par RTE le 16 novembre 2016

En particulier, la CRE approuve les dépenses relatives au projet IFA2 pour l'année 2017 mais estime prématuré d'approuver le projet IFA2 dans son ensemble avant la conduite d'une consultation publique. L'approbation du projet IFA 2 fera l'objet d'une décision spécifique en janvier 2017.

L'approbation par la CRE du programme d'investissements 2017 ne vient pas modifier la trajectoire de CCN « hors réseaux » retenue dans la décision tarifaire de TURPE 5 HTB.

La CRE demande à RTE de lui présenter, au début du mois de juillet 2017, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Philippe de LADOUCETTE